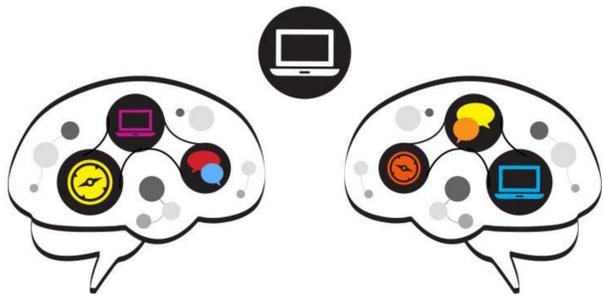


Suivi du service « distanciel »

Réaliser le bilan des heures d'enseignement à distance avant déclaration dans les services

I. Beudet, M. Le Granvalet, K. Julienne (Décanat) et A. Pichon, C. Flandrin (Pôle pédagogie)
UFR Sciences et Technologies.



Contexte

La mise en œuvre de **10% de distanciel** dans toutes les maquettes de formation nécessite la mise en place d'un circuit de validation de ces heures pour qu'elles soient inscrites dans le service statutaire des enseignants et enseignants-chercheurs sur la base de la rémunération suivante :

- si nb_etu \leq 36 : 1h distanciel = 1,5HEqTd
- Si nb_etu \geq 36 : 1h distanciel = $(1,5 + [nb_etu - 36] \times 0,0075)$ HEqTd

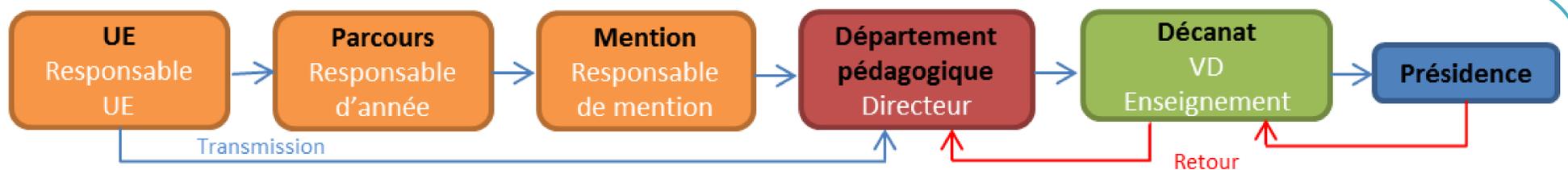
(modèle économique expérimental voté en Conseil de Gestion en janvier 2017)

Méthodologie

Objectif

Elaborer une **procédure** et les outils associés nécessaires au recensement des heures d'enseignement réalisées en distanciel.

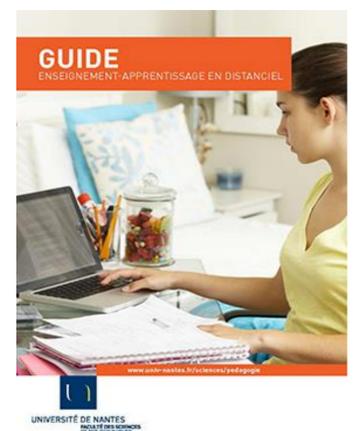
Travail collaboratif mené par un GT constitué de responsables de formation, de directeurs de départements, d'élus du Conseil des Etudes, du Décanat, du pôle pédagogie qui a permis d'élaborer un processus de validation des heures, un logigramme associé et un outil d'aide d'auto-positionnement.



- Auto-positionnement de l'enseignant sur la réalisation d'activité d'apprentissage à distance
- Bilan quantitatif et qualitatif au niveau de l'UE remis à l'équipe pédagogique et au directeur de département
- Compilation des données par les départements pour calcul des charges d'enseignement
- Transmission au décanat puis à la Présidence pour déclaration dans les services
- Bilan qualitatif présenté en Conseil de Perfectionnement

Des ressources pour les enseignants et les responsables de formation

- Grille d'aide au positionnement : Ai-je bien réalisé un enseignement à distance ?
- Guide rédactionnel pour remplir les bilans (au niveau de l'UE, du parcours, de la Mention)
- Guide sur le distanciel (définition, exemple d'activités, méthodes pédagogiques, scénarisation...)
- Plan de formation « Distanciel » interne à l'UFR (Madoc, Tutorat à distance...)



Bilan provisoire à l'issue de la 1^{ère} année

- Près de 4 000 heures de formation à distance sont prévues dans la nouvelle offre de formation pour environ 6 000h eqTD de charges
- Responsabilisation des équipes pédagogiques et des départements
- Respect de la liberté académique en matière de pratiques pédagogiques
- Processus favorisant l'amélioration continue de la formation
- Meilleure prise en compte de la charge de travail pour transformer un enseignement à distance et pour l'animer sur toute la durée de l'accréditation